

La CFTC assure votre protection juridique

La **CFTC** affirme sa différence et s'adapte au durcissement de la politique disciplinaire de la Ville de Paris !

Notre organisation syndicale a décidé de se doter d'une protection juridique dès le 1^{er} groupe de sanction administrative.

Cette décision a été une évidence pour la **CFTC des personnels des administrations parisiennes** au moment où la Ville a choisi d'adopter la suspension de fonctions sans rémunération pouvant aller jusqu'à trois jours.

Attention, cette suspension peut être décidée par le N+1 de l'agent.

Aussi, pour les agents adhérents à la **CFTC des personnels des administrations parisiennes**¹ et sans augmentation de l'adhésion, des recours pourront être engagés contre cette nouvelle sanction dommageable, autant pour les agents que pour leurs encadrants.

Cette protection permettra de bénéficier de l'aide d'un avocat et de l'accompagnement syndical pour toutes sanctions de tous niveaux.²

La CFTC s'adapte et évolue pour vous défendre toujours plus efficacement

La CFTC à votre écoute et à vos côtés

(1) à jour d'un an d'adhésion

(2) dossier à valider par le comité juridique interne CFTC

